

Liste de matériel filière finition CAP – BAC PRO



IMPORTANT :

- Il n'est pas demandé aux élèves de la filière finition CAP et BAC PRO de se munir d'une caisse à outils. L'atelier met à disposition le matériel nécessaire à la formation afin d'amenuiser les dépenses de la rentrée scolaire. Cependant, nous vous demandons d'acquiescer **dès la rentrée**, la liste ci-dessous, sous peine de ne pas être accepté dans l'atelier.
- Nous vous rappelons que tout matériel dégradé, sera facturé et devra être remboursé par vos soins.
- Il est demandé que la tenue de travail soit lavée **toutes les semaines**, ce qui explique l'achat de **deux tenues**.

Liste de fournitures scolaires :

- Porte-vues ou classeur avec pochettes plastiques
- Gomme (A renouveler toute l'année)
- Lot de critères (A renouveler toute l'année)
- Clé USB
- Règle 30 cm
- Crayon 4 couleurs

Liste d'outillage professionnel :

- Un cadenas à code
- 2 tenues de travail (Blanc de préférence)
- 2 sweats
- 2 tee shirt
- Chaussures de sécurité
- Lunettes de protection
- Masques anti-poussière (A renouveler)
- Bouchons d'oreilles
- Gants anti-coupures
- Mètre ruban 3 ou 5m

Charte de l'atelier Finition

Nom :

Prénom :

Classe :

Téléphone



- L'utilisation du téléphone est **interdite en cours et en atelier**.
- Les appareils seront à donner à l'enseignant en début de cours. Ce dernier les placera dans un coffre-fort.
- Si un élève ne souhaite pas donner son téléphone à son professeur, il doit le laisser dans son casier fermé à clé. **En cas de vol, les enseignants déclinent toute responsabilité.**
- Les élèves qui souhaiteraient charger leur téléphone, doivent en faire la demande auprès de leur professeur. Cette mesure doit rester exceptionnelle.
- Le professeur pourra, dans le cadre d'un travail de recherche, autoriser l'utilisation du portable.

Ecouteurs



- Dès l'entrée dans l'atelier, les écouteurs, casques doivent être retirés et rangés.

Couvre-chef



- Seul le port d'une casquette ou d'un bob (fournisseur professionnel) sera accepté dans l'enceinte de l'atelier.
- Dès l'entrée dans l'atelier, tout couvre-chef doit être retiré.

Tenue de travail



- Une tenue de travail et des chaussures de sécurité sont obligatoires. En cas d'absence, **l'accès à l'atelier est interdit.**
- En cas d'oubli, le prêt d'une tenue pourra se faire à titre exceptionnel par la lingerie. Les vêtements devront être rendus lavés.
- La tenue doit être propre, sans traces excessives ou volontaires de peinture ou d'écritures. En cas de négligence, un mot sera mis dans le carnet afin que le pantalon, sweat et/ou tee-shirt soient remplacés.
- Les affaires doivent être rapportées à la maison pour être lavées tous les 15 jours. Attention de ne pas les oublier dès le retour en atelier.
- Des vestiaires sont mis à votre disposition, veuillez les respecter et les laisser propres.

Tenue civile

- Une tenue correcte est obligatoire.
- Dès l'arrivée en cours, les blousons doivent être retirés.

Matériel cassé



- Il sera demandé aux responsables légaux, le remboursement de tout matériel **endommagé volontairement** par un élève.

Elève

Je m'engage à respecter la charte de l'atelier

Fait à Lucé le :

Signature :

Responsable légal

Certifie avoir pris connaissance de la charte

Fait à : Le :

Signature :

